

SEANCE DU 14 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le **lundi 14 mai**, à 20h45, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 mai 2018, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard MATEILLE, Maire**.

Présents : Mmes ALBERTIN-LEGUAY, BERDAH-FEUILLEARD, BERRON, FORTINON, LENOIR, NICHILLO, MM. MATEILLE, BLOT, BOUCHE, CABALLERO, DALIER, DEPUYDT, GILLÉ, LEGRAND, PERNIN, ROUMAZEILLES, TOMAS.

Pouvoirs : Mme LLADO à M. TOMAS, M. ROUMAZEILLES à M. MATEILLE (à partir du point 7).

Absents excusés : Mmes DEJOUA, GUERSTEIN, PETTENO, M. MOREL.

Secrétaire de séance : M. BLOT.

A l'ouverture de la séance :

👉 **Membres en exercice** : 22

👉 **Présents** : 17

👉 **votants** : 18

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et aux personnes présentes, et déclare la séance ouverte à 20 h 45.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 22, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur BLOT a été désigné avec la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire appelle les conseillers à formuler leurs éventuelles remarques sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2018. Aucune remarque n'a été formulée et le compte-rendu a été voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

01 – Attribution des subventions aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BLOT, qui indique que les associations ont régulièrement transmis leurs comptes administratifs et financiers. La proposition d'attribution de subventions est celle figurant dans le tableau, il s'agit de la même répartition que l'année passée. La seule modification concerne le montant de la subvention octroyé à l'association « Les Adorables Petits Cailloux » : il est proposé d'augmenter la subvention de 25€ car celle-ci a supporté des frais incombant à la Commune à hauteur de ce montant.

Monsieur le Maire précise que le reste est inchangé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **DECIDE** d'attribuer les subventions aux associations comme suit :

Adorables petits cailloux	175 €
Amicale Laïque Podensacaise	5 228 €
Anciens combattants ACPG-CATM	457 €

Art et culture	812 €
Au rendez-vous des chasseurs	255 €
Club du 3 ^{ème} âge – joie et rencontre	1 090 €
Comité de jumelage	3 500 €
Football Club des Graves	14 868 €
Histoire, fontaines et vieilles pierres	3 154 €
Judo club podensacais	2 466 €
Les amis de la chasse	256 €
Pétanque podensacaise	961 €
Podens'scrabble	250 €
Podensac économique	850 €
Sport et culture – Tennis de table	1 666 €
Tennis Club podensacais	3 806 €
Association coopérative scolaire élémentaire	4 350 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Cadillac	547 €
Association ADDAH	123 €
Croix rouge française	681 €
Prévention routière	110 €
Secours catholique podensacais	189 €
Secours populaire français	189 €
Société Protectrice des Animaux	1 268 €
TOTAL	47 251 €
BP 2018	56 000 €
Solde	8 749 €

- **DIT** que les dépenses en résultant sont inscrites au budget 2018 de la Commune, article 6574.

(à l'unanimité)

02 – Subvention exceptionnelle à l'ALPGV

Monsieur le Maire donne la parole à Mme NICHILLO, qui expose l'objet de la délibération : la Commune a organisé un concert le 18 mars dernier. Dans ce cadre, l'ALP a supporté des dépenses normalement à charge de la Commune. La délibération permettrait donc de rembourser l'association pour qu'elle rentre dans ses comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 900 € à l'ALPGV,
- **DIT** que les dépenses en résultant sont inscrites au budget 2018 de la Commune, article 6574
 - 56 000 € ont été inscrits à l'article 6574,
 - 47 251 € ont été mandatés sur ce même article,
 - Le solde disponible est de 8 749 €, ce qui est suffisant pour verser la subvention. Le nouveau solde s'élève donc à 7 849 €.

(à l'unanimité)

03 – Subvention exceptionnelle à l'association Histoire, Fontaines et Vieilles Pierres (HFVP)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEPUYDT, qui indique que cette délibération a le même objet que celle qui vient d'être adoptée : l'association HFVP a participé à l'avancement de frais d'une manifestation organisée par la Commune. Il s'agit donc de la rembourser.

Monsieur le Maire précise qu'il est préférable de distinguer les subventions courantes des subventions exceptionnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Histoire, Fontaines et Vieilles Pierres (HFVP),
- **DIT** que les dépenses en résultant sont inscrites au budget 2018 de la Commune, article 6574
 - 56 000 € ont été inscrits à l'article 6574,
 - 48 151 € ont été mandatés sur ce même article,
 - Le solde disponible est de 7 849 €, ce qui est suffisant pour verser la subvention. Le nouveau solde s'élève donc à 7 549 €.

(à l'unanimité)

04 – Restauration du Parc Chavat – plan prévisionnel de financement et demande de subvention à la DRAC

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEPUYDT, qui indique qu'il s'agit de la énième délibération sur le sujet. La dernière date du mois de décembre puisque la DRAC avait demandé à ce qu'une délibération soit prise où elle-seule était identifiée. Le montant des travaux subventionnables ayant augmenté (192 000€ et plus 185 000€), il convient à nouveau d'adopter une délibération, objet de la présente.

Tout ceci est déplorable car retarde les travaux ; les plantations notamment n'ont pas pu être faites et devront attendre une année supplémentaire.

Monsieur PERNIN demande si cela est nouveau ou risque de se reproduire.

Monsieur DEPUYDT répond que c'était déjà le cas l'année dernière, qu'il s'agit d'une nouvelle méthode d'instruction des dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ABROGE** la délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2017 susvisée,
- **APPROUVE** le plan de financement des travaux de la phase 2 tranche B suivant :

	Tranche B
DEPENSES	
Dépenses totales	209 000,00 €
Dépenses subventionnables HT	192 000,00 €
TVA	38 400,00 €
TTC	230 400,00 €
FINANCEMENT	
DRAC - 40 %	76 800,00 €
Commune autofinancement	115 200,00 €
TOTAL HT	192 000,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2018 de la Commune, opération 230,
- **S'ENGAGE** à préfinancer la TVA,
- **S'ENGAGE** à prendre en charge financièrement le solde de l'opération si les autres financeurs ne suivent pas,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

(à l'unanimité)

05 – Modification de la délibération du 25 mars 2014 portant délégations du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de modifier le point n° 16 de la délégation car en l'état, la délégation ne permet pas au Maire de se constituer partie civile. Cette modification permettra donc de le faire et de donner de la stabilité.

Monsieur PERNIN demande quel dossier en cours est concerné.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit des dégradations du Parc Chavat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **MODIFIE** le point 16° de la délibération du 29 mars 2014 susvisée comme suit :
« *Intenter, au nom de la commune toutes les actions en justice ou de défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions sans exception, nationales, européennes ou internationales, administratives et judiciaires, civiles comme pénales et à se constituer partie civile, au nom de la commune, notamment par voie de plainte ou de citation directe et ce jusqu'au parfait règlement du litige.* »
- **DIT** que les autres dispositions de la délibération du 29 mars 2014 susvisée demeurent en vigueur et inchangées.

(à l'unanimité)

06 – Assurances – Convention pour la passation des marchés publics d'assurances

Monsieur le Maire indique que les marchés d'assurances arrivent à échéance en fin d'année et que, dans ce cadre, deux courtiers ont été consultés. Il est proposé de retenir l'offre présentée par M. BOISSERIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **APPROUVE** la convention pour la passation des marchés publics d'assurances à passer avec la société Insurance Risk Management et **AUTORISE** le Maire à la signer ; ainsi que les éventuels documents s'y rapportant,

- **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget 2018.

(à l'unanimité)

07 – Convention de coopération artistique avec l'association SIMUL'ACT

Monsieur le Maire donne la parole à Mme NICHILLO, qui indique qu'il s'agit d'un contrat pour la programmation culturelle de l'année ; ce qui coûtera 3 000€ à l'année.

Monsieur le Maire précise que cela s'inscrit dans la continuité en termes d'intervenant et de prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la convention de coopération artistique avec l'association SIMUL'ACT, ci-annexée, et **AUTORISE** le Maire à la signer, ainsi que toutes les éventuelles autres pièces afférentes à ce dossier,
- **DIT** que les dépenses en résultant seront imputées au budget.

(à l'unanimité)

08 – Contrat d'entretien de la signalisation lumineuse tricolore

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DALIER qui informe l'Assemblée du nécessaire renouvellement du contrat d'entretien de la signalisation lumineuse tricolore.

Il s'agit de l'entretien mensuel et des réparations ponctuelles, le cas échéant. Les retours étant positifs, il est proposé de renouveler le précédent contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **APPROUVE** le contrat d'entretien de la signalisation lumineuse tricolore à passer avec la société AXIMUM, ci-annexé, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer ; ainsi que tous les éventuels documents s'y rapportant,
- **DIT** que les dépenses en résultant seront inscrites au budget 2018 de la commune, article 61523.

(à l'unanimité)

09 – Tirage au sort des jurés d'Assises

Monsieur le Maire informe du nécessaire tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2019.

Le tirage au sort pour la désignation des jurés à inscrire sur la nouvelle liste du Jury Criminel de la Gironde pour l'année 2019 a désigné les électeurs suivants :

- 1 – N°0839 Monsieur Laurent GAUDY
- 2 – N°1423 Monsieur Jean-Luc PASCOUAOU
- 3 – N°1560 Madame Nadia REVOLTE
- 4 – N°1438 Madame Valérie PEINAUD

➤ 5 – N°0947 Monsieur Patrick HERAUD

➤ 6 – N°1770 Monsieur Gérard TISSOT

QUESTIONS DIVERSES

✍ Monsieur le Maire informe de l'avancée concernant le panneau lumineux : le nécessaire a été fait pour qu'il soit réparé. Les délais d'intervention n'ont pas été respectés et la Commune est en attente d'explications ; ce qui est certain c'est que le service technique n'a pas respecté ses obligations contractuelles.

✍ Madame NICHILLO informe de l'arrivée des flyers concernant les prochaines manifestations : des distributions seront donc à prévoir.

Monsieur le Maire remercie l'assistance et déclare la séance levée à 21 h 15.
Emargements page suivante.